



PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE :

LA MUNICIPALITE DE CARTHAGE & OPEN MARKET INTERNATIONAL

La Municipalité de Carthage sise à la rue Sophonisbe Carthage Hannibal, représentée par Madame le Maire de Carthage, Dr Hayet BAYOUDH

D'une part

La Société Open Market International, sise à La Marsa - 6, Rue de la Mer Mediterrane Matricule fiscal 1500528 V/A/M/000, R.C. B0141542017, représentée par son Gérant Monsieur Selim Doukali

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 Objet

Le présent protocole d'accord a pour objet l'accompagnement du développement de la ville de **Carthage**, à travers la recherche de partenaires financiers, l'assistance et l'accompagnement dans ses différents volets :

I Financier

 Mandat pour les levées de fonds ainsi que la recherche de partenaires financiers, pour les différents projets soumis par la Mairie

II Transition Energétique

Etudier, réaliser et financer les projets d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables pour l'eclairage et les bâtiments publics

- Audit du bâti,
- Audit des équipements,
- Analyse des consommations,
- Rapport complet avec la liste des préconisations.
 - Réduction jusqu'a 60 % du besoin avec le LED (Opération de Relamping pour l'éclairage public)
 - Réduction de 60 % à 100% du besoin avec l'installation de panneaux Photovoltaïques
 - Une moyenne de Retour sur Investissement de 3 ans
 - Etude cas par cas pour les bâtiments et l'installation des panneaux photovoltaïques, avec des avantages au niveau de l'ANME (contrat programme)

III Redynamisation économique

Financement, mise en place et accompagnement :

Incubateur technologique et Pépinière d'entreprises avec un espace de Co- Working pour le développement de l'entrepreneuriat.

Cet incubateur technologique accompagne les entrepreneurs du stade de l'idée innovante à une entreprise performante.

 Ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé avec la mise à disposition du foncier nécessaire à son implantation; 1000 à 1500 m².

Article 2 Engagement des parties

Par le présent protocole, les parties s'engagent, chacune dans la mesure de leurs moyens et en conformité avec leurs responsabilités et conformément à la législation Tunisienne en vigueur à :

- Promouvoir une stratégie commune à long terme pour le développement économique de la ville de Carthage
- Soutenir les initiatives conjointes, en définissant avec les autorités locales, les principaux acteurs, les agences de promotion de la région, les opérateurs privés, la société civile et les différents opérateurs économiques, un agenda commun permettant la coordination et le pilotage des projets.
- Identifier, Valoriser et Mettre en relation les différents acteurs de l'écosystème entrepreneurial
 à travers le développement d'une plateforme permettant la valorisation des acteurs locaux,
 ainsi que l'organisation d'événements à thèmes afin d'améliorer l'attractivité économique de la
 ville (Projet Incubateur pour les startups)

Il est convenu que cette liste n'est pas exhaustive et qu'il pourra s'y ajouter tout autre domaine de collaboration jugé attractif par les deux parties.

Article 3 Les modalités de collaboration

Les deux parties conviennent que les ententes de collaboration développées respecteront, dans leur élaboration et lors de leur réalisation, les modalités suivantes :

- Ententes spécifiques pouvant inclure d'autres partenaires
- Définition des objectifs à réaliser, de l'échéancier et du plan d'action
- Evaluation des besoins en investissement pour les projets validés par le conseil municipal, et mandat pour la recherche de partenaires financiers
- Définition de la responsabilité de chacun
- Définition de la propriété des produits résultant de la collaboration
- Définition de la visibilité de la collaboration
- Evaluation de l'atteinte des objectifs
- Open Market International s'engage à ne demander aucune prestation directe à la Municipalité de Carthage, sous quelque forme que ce soit.

Article 4 Durée, modification et dénonciation

Cette convention est établie pour une durée de trois années à partir de la date de signature. Elle pourra être modifiée à tout moment d'un commun accord entre les deux parties. La présente convention sera renouvelée par tacite reconduction à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties avant le trimestre du terme

Fait à Carthage en trois exemplaires, le

- 4 MAR 2021

Pour la Société OPEN MARKET INTERNATIONAL

Monsieur Selim DOUKALÎ Gérant Pour La Mairie de Carthage

Dr Hayet BAYOUDH Maire de Carthage

FENMARKET INTERNATIONAL

6,Rue de la mer Méditerranée 2070 La Marsa MF : 1500528 V/A/M/000 Présidente de la Commune

Havet BAYOUDH